



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/508
3 septembre 1987

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-deuxième session
Point 83 c) de l'ordre du jour provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU
DEVELOPPEMENT

Rapport d'activité sur les préparatifs de la première mise à jour
périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le
développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. OPTIQUE FONDAMENTALE	5 - 9	4
III. PLAN DE LA MISE A JOUR	10 - 52	6
A. Chapitre I. Panorama des grandes questions et des politiques concernant la participation des femmes au développement	11	6
B. Chapitre II. La dette internationale, l'ajustement et les femmes	12 - 16	7
C. Chapitre III. La technologie et les femmes	17 - 18	9
D. Chapitre IV. La culture, un obstacle et un atout pour les femmes face à l'emploi	19 - 25	9

* A/42/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
E. Chapitre V. Les mesures politiques visant à égaliser les chances dans le monde du travail	26 - 29	10
F. Chapitre VI. Les femmes, les systèmes alimentaires et l'agriculture	30 - 34	12
G. Chapitre VII. Les femmes et le développement industriel	35 - 38	13
H. Chapitre VIII. Les femmes et le secteur des services	39 - 42	13
I. Chapitre IX. Les femmes dans le secteur non structuré	43 - 46	15
J. Chapitre X. Les relations entre l'égalité, le développement et la paix	47 - 49	15
K. Chapitre XI. Les statistiques et les indicateurs concernant la participation des femmes à l'économie .	50 - 52	16
IV. LE PROCESSUS D'ETABLISSEMENT	53 - 54	17
Annexe. Organismes responsables et participants dans l'étude mondiale actualisée sur le rôle des femmes dans le développement		18

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa quarantième session, l'Assemblée générale a examiné la note du Secrétaire général sur l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/40/703 et Corr.1) et, dans sa résolution 40/204 du 17 décembre 1984, a prié le Secrétaire général d'actualiser périodiquement cette étude. Elle a décidé que la première mise à jour de l'étude lui serait présentée lors de sa quarante-quatrième session, en 1989, et que les mises à jour de l'étude devraient être centrées sur certains problèmes nouveaux de développement qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux local, national, régional et international. Elle a en outre indiqué que la première mise à jour devrait contenir des données et informations plus complètes concernant le rôle des femmes dans le développement et, notamment, leur rôle dans le secteur non structuré de l'économie. Elle a demandé instamment aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies de participer aux préparatifs de la première mise à jour de l'étude.

2. A sa seconde session ordinaire de 1986, le Conseil économique et social a adopté, sur la recommandation de la Commission de la condition de la femme à sa trente et unième session, la résolution 1986/64 du 23 juillet 1986, par laquelle il a prié le Secrétaire général de soumettre à la Commission de la condition de la femme, à sa session de 1988, un avant-projet de mise à jour de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, en tenant compte de l'intégrité des trois thèmes des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, à savoir : égalité, développement et paix. Plus spécifiquement, le Conseil a recommandé au Secrétaire général, lorsqu'il établira la version mise à jour de l'étude en la rattachant étroitement aux Stratégies prospectives d'action :

a) D'analyser les conséquences pour les femmes des politiques d'ajustement adoptées dans le contexte de la dette, de la détérioration des termes de l'échange, du protectionnisme, ainsi que d'autres mesures qui touchent les exportations des pays en développement et les transferts de ressources à ces pays;

b) De déterminer et d'évaluer l'efficacité et l'utilité de certaines politiques novatrices visant à promouvoir l'intégration économique des femmes, et notamment de tirer des conclusions concernant tous changements dans les données qui en résultent;

c) D'inclure d'autres tendances qui se font jour en matière de développement, à identifier en consultation avec les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies qui coopèrent à cette tâche, et notamment en s'attachant à un ou deux domaines où les femmes sont le plus désavantagées ou les plus nombreuses dans la main-d'oeuvre - comme le rôle des femmes dans le secteur non structuré, dans la production agricole et le secteur alimentaire, y compris l'élevage du bétail -, ainsi que les questions intéressant les femmes et la démographie;

d) D'examiner les conséquences de la réduction des dépenses pour les programmes de promotion de la femme dans les pays où de telles réductions ont été opérées, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement.

3. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de tout mettre en oeuvre, avec l'aide du Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et en coopération avec les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, pour améliorer quantitativement et qualitativement les données relatives aux femmes dans l'économie, y compris dans le secteur non structuré, aux fins de la mise à jour de l'étude mondiale, compte tenu de la nécessité de normaliser les données et de veiller à la cohérence entre les chapitres du nouveau texte de l'étude. Le Conseil a prié à nouveau les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, de coopérer à la préparation de la première mise à jour de l'étude mondiale. Il a demandé en outre que les mises à jour s'inspirent dans toute la mesure du possible des études existantes et déjà prévues.

4. Dans sa résolution 40/204, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa quarante-deuxième session, un rapport d'activité sur les préparatifs de la première mise à jour périodique de l'étude, contenant un aperçu de sa portée et de sa teneur, afin que la Commission de la condition de la femme, lors de sa trente-deuxième session, puisse tenir compte de ce rapport ainsi que des observations formulées sur la question par les délégations à l'Assemblée générale. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande. Un avant-projet de l'étude, qui amplifiera pour l'essentiel les informations contenues dans le présent rapport, sera soumis à la Commission de la condition de la femme, lors de sa trente-deuxième session, conjointement avec les observations de l'Assemblée générale au sujet du présent rapport. Le texte intégral de la mise à jour de l'étude sera établi, compte tenu des directives fournies dans les diverses instances en vue d'être soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et à la Commission de la condition de la femme en 1990.

II. OPTIQUE FONDAMENTALE

5. Conformément aux mandats et recommandations précités, la mise à jour de l'étude mondiale devrait traiter de problèmes concernant la participation des femmes à l'économie, sur la base des recommandations des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Elle devrait identifier en premier lieu les facteurs sociaux, en particulier d'ordre administratif et familial (la femme ayant de toute évidence une position privilégiée et un rôle important dans la famille) qui empêchent les femmes de trouver un emploi rémunéré et de gagner leur vie de manière indépendante. Elle devrait évaluer les disparités existant, selon le sexe, dans la répartition des avantages et des obligations (traitements, salaires et revenus d'une part et travail à accomplir de l'autre). Elle devrait identifier les contributions particulières des femmes au développement et évaluer les incidences des politiques économiques actuelles, aux niveaux national et international, sur les femmes. En deuxième lieu, elle devrait identifier et examiner les politiques et les programmes qui ont éliminé ces

obstacles et disparités et accru la contribution effective des femmes. Les politiques générales recommandées devraient déjà avoir fait leurs preuves dans la pratique.

6. Pour appliquer cette optique dans l'élaboration de l'étude, il a été décidé, lors d'une réunion interinstitutions spéciale du Comité administratif de coordination concernant les femmes tenue en mars 1986, que la mise à jour devrait évoquer les facteurs macro-économiques et les politiques d'ajustement ainsi que les facteurs sociaux et culturels. En plus d'étudier le rôle des femmes dans le secteur des services, dans l'agriculture et dans la production de denrées alimentaires et les problèmes d'ordre démographique sous l'angle des femmes, il faudrait examiner des questions telles que a) le rôle des femmes dans les secteurs structuré et non structuré, b) l'harmonisation du rôle des femmes en tant que productrices et procréatrices, c) les incidences de la sécheresse sur la condition de la femme, d) les stratégies de gestion au niveau du ménage, e) la condition juridique de la femme, f) la valorisation des ressources humaines et g) les incidences des techniques de pointe sur les femmes. Il conviendrait de se pencher en particulier sur les relations entre les cycles vitaux et les activités économiques. La mise à jour de l'enquête mondiale devrait être destinée aux responsables du développement (planificateurs nationaux et sectoriels) et aux organisations féminines intéressées, en plus des appareils administratifs nationaux. Il a été décidé d'inclure dans la mise à jour un chapitre spécial sur les incidences des facteurs culturels sur la participation des femmes à l'économie, afin d'étudier comme il convient les causes profondes de la situation actuelle.

7. Lorsque ces problèmes seront étudiés plus avant, il faudra souligner la multiplicité des rôles des femmes ainsi que leur contribution effective et potentielle au produit national et montrer que les femmes sont peut-être particulièrement vulnérables à la crise économique. Lors d'une nouvelle réunion interinstitutions tenue en 1987, on a réaffirmé qu'il convenait d'accorder l'importance voulue aux questions de population, qui devraient être intégrées à l'ensemble de la mise à jour et particulièrement au panorama de la situation et d'inclure dans la mise à jour un chapitre sur les politiques générales aux fins de l'égalisation des chances dans le monde du travail.

8. A certains égards, le principal thème de la mise à jour de l'étude mondiale sera le même que celui retenu pour l'étude originale : évolution de la condition de la femme, notamment sur le plan du travail et des revenus, compte tenu des tendances mondiales en matière de développement et politiques visant l'intégration de la femme à l'économie et l'amélioration des revenus et de la condition de la femme qu'il est recommandé aux gouvernements d'appliquer.

9. La mise à jour différera toutefois de la première étude sur d'autres points importants :

a) Elle suggérera des politiques novatrices sur lesquelles elle mettra l'accent, au lieu de se borner à décrire la situation des femmes dans l'économie mondiale et à identifier les obstacles à leur participation.

b) Elle étudiera la question de l'intégration économique des femmes en tant que facteur dynamique et insistera particulièrement sur le rôle des femmes dans la modernisation, les groupes ou institutions qui ont un rôle crucial dans la promotion de la femme et l'importante contribution que la promotion de la femme peut apporter au développement.

c) Elle devrait être fondée sur des données plus abondantes, fiables et cohérentes. Ses conclusions seront basées sur les meilleures données empiriques disponibles. La mise à jour devant être préparée par de nombreuses organisations, une attention particulière sera accordée à la cohérence des bases de données utilisées tout au long du texte.

d) Elle tentera d'identifier les problèmes sectoriels et intersectoriels et de faire apparaître la nécessité d'approches globales, de politiques harmonisées et d'une action concertée aux niveaux local, national, régional et international.

e) Elle sera centrée sur l'adoption de politiques intégrées propres à rehausser le rôle des femmes dans le développement et définissant clairement les relations entre facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, et mettra l'accent sur un cadre de politique sociale qui permettra de traiter les problèmes globalement.

f) Elle devrait fixer un ordre de priorité aussi bien pour ce qui est des problèmes que pour ce qui est des politiques générales visant à les résoudre. Elle devrait contribuer à faire mieux comprendre la relation entre la promotion de la femme et le développement et constituer également une source de documentation utile aux organismes nationaux, en particulier aux appareils administratifs nationaux, aux organismes nationaux de planification et aux planificateurs dans leurs efforts en vue de promouvoir la participation des femmes à l'économie.

III. PLAN DE LA MISE A JOUR

10. Compte tenu des considérations précitées, la mise à jour de l'étude suivra le plan ci-après. Chaque chapitre tentera de traiter, sous un angle différent, les trois mêmes grandes questions fondamentales. En premier lieu, on mettra en relief l'importance de la contribution des femmes à la formulation et à l'exécution des politiques; en deuxième lieu, on examinera les incidences des grandes tendances actuelles, qu'elles résultent d'attitudes socioculturelles traditionnelles ou qu'elles soient la conséquence de l'évolution mondiale, sur la participation des femmes à l'économie. En troisième lieu, on identifiera et on évaluera, dans chaque chapitre, les politiques visant à promouvoir la participation des femmes dans les divers secteurs de l'économie, à accroître la part des revenus sectoriels qui reviendra aux femmes ou à atténuer les effets néfastes de certaines tendances pour les femmes.

A. Chapitre I. Panorama des grandes questions et des politiques concernant la participation des femmes au développement

11. Ce chapitre devrait broser à grands traits un panorama intégré de toute la gamme des questions étudiées :

a) L'on décrira les principales tendances socio-économiques aux échelons international et national qui concerneront particulièrement l'intégration des femmes dans l'économie de 1985-1989. On exposera également les conséquences de la crise de la dette internationale et du protectionnisme.

b) On résumera les principales conclusions des chapitres spécialisés, en particulier en ce qui concerne les tendances intersectorielles. Les relations entre les tendances identifiées dans les chapitres et entre l'ajustement, le développement technologique, l'emploi des femmes et les revenus qu'elles tirent de leur activité dans le secteur agricole, dans celui des services, dans l'industrie et dans le secteur non structuré seront également analysées. Une attention particulière sera accordée à l'analyse des ressources qui, détenues collectivement ou individuellement par les femmes, facilitent leur intégration dans l'économie.

c) On mettra particulièrement l'accent sur les questions relatives aux femmes, à la population et au développement. On étudiera notamment les tendances en matière de mortalité et de morbidité, de fécondité, de valorisation des ressources humaines et les incidences de la migration interne et internationale sur la condition de la femme et le développement.

d) On se penchera également sur la relation entre la participation des femmes aux activités économiques et l'environnement. On fera ressortir le rôle de la femme dans la production (par exemple dans la production agricole et industrielle et dans la gestion des ressources naturelles) et dans la transmission des valeurs écologiques dans la famille. L'on signalera également les secteurs où la dégradation de l'environnement touche particulièrement les femmes.

e) On résumera les principaux faits nouveaux survenus sur les plans national et international s'agissant de l'égalité et notamment les progrès juridiques en faveur de la participation égale des femmes et de l'élimination des stéréotypes s'opposant à cette participation. L'on examinera comment une égalité accrue et la participation des femmes au développement économique se renforcent mutuellement. De même, on verra comment la participation des femmes à l'économie permet de réduire les conflits et comment la réduction des conflits contribue à son tour à la participation des femmes.

f) Sur la base de l'analyse contenue dans les sections précitées, on dressera la liste des principaux obstacles et ressources et l'on déterminera les politiques et les programmes qui ont surmonté ces obstacles avec le plus de succès et ont le mieux utilisé les ressources. Cette section contiendra un résumé des recommandations de politique générale faites dans les chapitres ultérieurs, évaluées compte tenu des situations nationales.

B. Chapitre II. La dette internationale, l'ajustement et les femmes

12. Ce chapitre a pour objet d'évaluer les incidences des politiques macro-économiques sur la participation des femmes au développement. A partir des analyses des conséquences des politiques macro-économiques actuellement disponibles, l'on cherchera essentiellement à déterminer la mesure dans laquelle les incidences de ces politiques varient suivant qu'elles concernent les femmes ou les hommes.

13. Dans l'examen de ces politiques, une distinction sera établie entre l'ajustement structurel à long terme et les mesures à court terme. On étudiera particulièrement les politiques d'ajustement appliquées dans les pays en développement. On examinera ensuite des politiques spécifiques d'ajustement dans différents pays compte tenu de leurs incidences sur la situation économique des femmes. Ces politiques concernent notamment :

a) La limitation des déficits publics et notamment la réduction du secteur public (où les femmes sont largement représentées dans certains pays), des dépenses sociales et des subventions de l'Etat;

b) La réduction des importations et les taux de change (on étudiera notamment à ce propos les incidences du protectionnisme sur les femmes dans les pays développés et dans les pays en développement, dans les pays importateurs et dans les pays exportateurs et ses conséquences pour les industries où la main-d'oeuvre féminine est abondante);

c) Les questions monétaires (on étudiera en particulier les incidences des taux d'intérêt élevés);

d) L'industrie (on examinera les incidences de la politique d'austérité pratiquée par les entreprises, et notamment celles résultant de la réduction des dépenses sociales ainsi que les incidences particulières des licenciements sur les femmes).

14. On cherchera à déterminer les effets particuliers de chaque politique examinée sur la situation des femmes. On cherchera notamment à voir s'il y a eu :

a) Augmentation du temps de travail des femmes, compte notamment tenu de la nécessité de gérer le budget familial par suite d'une diminution des revenus ou de travailler davantage en conséquence de la migration du conjoint dans un secteur mieux rémunéré de l'économie ou à l'étranger;

b) Evolution dans la structure de l'emploi féminin (on cherchera notamment à déterminer si les femmes font plus fréquemment l'objet de mesures de licenciement, si elles occupent les emplois les moins rémunérés dans les secteurs les plus touchés par la récession et si elles tendent à réintégrer le secteur non structuré ou leur foyer);

c) Evolution du revenu des femmes par rapport à celui des hommes;

d) Evolution des possibilités d'épargne et d'investissement offertes aux femmes;

e) Des incidences qualitatives (problèmes de santé, abandons scolaires et accroissement de la violence à l'égard des femmes);

f) Evolution du rôle de la femme dans le ménage et dans la famille.

15. L'analyse tentera de déterminer la relation entre l'évolution de la situation des femmes et la sévérité des politiques d'ajustement poursuivies dans différents pays et d'identifier les politiques qui ont des effets particuliers, positifs ou néfastes, sur les femmes.

16. Dans ce chapitre tout particulièrement, l'optique finale et les conclusions ne seront dégagées qu'à mesure de l'évolution de la recherche.

C. Chapitre III. La technologie et les femmes

17. Ce chapitre montrera en quoi les techniques nouvelles, à la différence des techniques traditionnelles, influent sur la structure de l'emploi, le revenu, la santé ou la condition sociale des femmes ou sur d'autres aspects de leur vie quotidienne. Faisant suite à la première étude mondiale, ce chapitre contiendra une analyse des répercussions que l'évolution des techniques a eues sur le rôle traditionnel des femmes dans diverses sociétés et des obstacles qu'elles doivent surmonter pour prendre part aux progrès des techniques et tirer profit des avantages qui en résultent. On y examinera également les effets négatifs, notamment sur la santé, le revenu et la situation sociale, et on identifiera des mesures correctives chaque fois que possible. Cette analyse portera également sur les rapports entre ces facteurs et les rôles nouveaux des hommes et des femmes dans la vie familiale et sur la place croissante des femmes dans la société. On examinera aussi les types de politiques et programmes nationaux a) qui ont effectivement favorisé la participation des femmes à la mise au point, au choix, à l'acquisition et à l'adaptation de techniques nouvelles, compte dûment tenu de la nécessité de mettre au point des techniques permettant de gagner du temps dans les travaux ménagers et d'alléger ces travaux ou b) qui visent à corriger les effets négatifs de l'introduction de techniques nouvelles.

18. Dans les analyses décrites ci-dessus, on utilisera, chaque fois que possible, les monographies nationales et on consultera les autres données et travaux de recherche. Enfin, on examinera les problèmes rencontrés et les résultats obtenus en renforçant la participation active des femmes à l'évolution des techniques, notamment à la prise de décisions, et en prenant en considération leurs besoins et leurs préoccupations dans la formulation des politiques et des programmes dans la perspective des objectifs connexes de développement socio-économique global.

D. Chapitre IV. La culture, un obstacle et un atout pour les femmes face à l'emploi

19. Le but de ce chapitre est d'étudier les relations entre le développement et la culture dans ses différentes manifestations. Il comprendra quatre sections.

20. La première section s'intitulera "Culture et développement : le rôle des femmes". Elle insistera sur la nécessité de prendre en considération la dimension culturelle du développement, processus global et intégré. Puis, le rôle et la place de la femme dans le développement sera étudié, dans différents contextes socio-culturels.

21. La seconde section sera consacrée aux obstacles à la pleine participation des femmes au développement. Certains sont psychologiques, comme la représentation stéréotypée des femmes et des hommes dans la vie publique. Les fondements culturels et les modes de reproduction de la division des rôles entre hommes et femmes seront étudiés. Le rôle joué par le contenu de l'enseignement, la famille et les médias sera en particulier analysé. Au poids des mentalités s'ajoutent des obstacles tenant à des caractéristiques permanentes de la société : la législation et l'accès à la formation peuvent être autant d'entraves à la participation des femmes au développement.

22. Sous le titre "Développement et mutations culturelles : tendances actuelles", la troisième section s'attachera à quatre grands thèmes. Les mutations culturelles induites par le développement et par le progrès scientifique et technologique seront tout d'abord évoquées; elles consistent en l'émergence de nouvelles valeurs, mais aussi dans la résurgence de valeurs anciennes. Seront ensuite analysées la participation des femmes à la transmission et au renouvellement des valeurs, ainsi que l'évolution de la représentation des femmes au sein des différentes sociétés. Un panorama de l'évolution des rôles des hommes et des femmes dans la vie privée et publique viendra clore cette troisième section.

23. Le chapitre s'achèvera par l'exposé des stratégies à adopter, auquel sera consacrée la quatrième et dernière section : quatre grands axes d'action seront définis. Il semble tout d'abord essentiel de contribuer à l'évolution des mentalités et de promouvoir une image positive de la femme. Par ailleurs, l'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation et à la formation doit être facilité. Cet objectif signifie l'éradication de l'analphabétisme, mais aussi un accès élargi aux études et à la formation technique et professionnelle.

24. Un troisième axe stratégique consiste à favoriser l'accès des femmes à l'emploi; ceci est possible par la valorisation de leur travail, notamment dans l'économie de subsistance et le secteur informel. D'autre part, leurs besoins et leurs intérêts, compte tenu des différents contextes socio-culturels, doivent être pris en considération dans l'organisation du travail productif et l'aménagement du temps de travail.

25. Enfin, il est important de promouvoir la participation des femmes à la planification du développement. Cette participation passe par la prise en considération des besoins, des intérêts et des points de vue des femmes dans l'élaboration de projets et de plans de développement, mais elle peut être également directe, par l'accroissement du rôle des femmes dans la prise de responsabilité et de décision.

E. Chapitre V. Les mesures politiques visant à égaliser les chances dans le monde du travail

26. Le développement économique et social est freiné tant que les femmes n'ont pas les mêmes possibilités et ne sont pas traités de la même manière que les hommes dans tous les domaines d'activité, en particulier dans le monde du travail. Compte tenu de cette prémisses, ce chapitre comportera trois sections consacrées à différents aspects des mesures politiques visant à égaliser les chances dans le

monde du travail. Après une introduction, la première section donnera une vue d'ensemble des grandes tendances en matière d'emploi, soulignant chaque fois que possible les différences entre les hommes et les femmes (y compris les données statistiques concernant l'évolution de la main-d'oeuvre féminine, les taux de participation, l'emploi et le chômage et les différences entre les secteurs économiques). Elle résumera aussi les principaux événements dans le domaine de l'emploi qui semblent avoir des effets différents sur les hommes et les femmes, notamment les changements structurels de l'emploi des femmes dans les pays développés et les pays en développement, des conséquences des migrations internationales, l'effet que la pauvreté croissante de certains secteurs de la population a sur les femmes et l'influence des innovations techniques.

27. La deuxième section traitera des distinctions fondées sur le sexe qui, directement ou indirectement, font que les femmes n'ont pas les mêmes possibilités et ne sont pas traitées de la même manière que les hommes dans les principaux domaines suivants : accès à l'emploi et à tous les postes (y compris aux postes de prise de décisions); accès à l'éducation, notamment spécialisation et ségrégation de l'enseignement et du personnel enseignant et programmes différents; accès à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle, au recyclage, aux cours de perfectionnement et aux possibilités de formation en période de chômage; rémunération - traitement égal pour un travail de valeur égale; conditions de travail, par exemple la discrimination résultant du régime de sécurité sociale ou du régime fiscal; participation des travailleuses aux syndicats et autres organismes de leur choix; partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes; et "invisibilité" de la vraie contribution des femmes au bien-être économique, faute de données statistiques suffisantes. L'accent sera aussi mis sur les conditions relatives à l'emploi des femmes, en particulier des femmes enceintes. On analysera les prestations de maternité et la sécurité sociale, y compris les prestations de chômage. La manière dont les problèmes de l'inégalité se posent pour les différentes catégories de femmes (femmes rurales, migrantes, réfugiées et déplacées, femmes pauvres des zones urbaines) sera prise en considération. On examinera les différentes politiques adoptées par les pays pour surmonter les inégalités dans le domaine du travail ainsi que les divers mécanismes institutionnels et programmes qui ont été introduits. Dans une large mesure, ces éléments seront analysés à la lumière de l'évolution sociale, économique et politique de divers pays.

28. La troisième section portera sur les programmes et politiques adoptés au niveau national et international, en particulier les solutions novatrices, pour surmonter les obstacles à l'égalité et promouvoir l'égalité des chances dans le monde du travail.

29. La conclusion mettra en lumière les questions qui devront sans doute retenir l'attention à l'avenir au niveau tant national qu'international, si l'on veut que les hommes et les femmes aient les mêmes possibilités et soient traités de la même manière dans le monde du travail. Tout au long de ce chapitre, on veillera à souligner que des mesures continues, conçues et complexes sont nécessaires pour permettre aux femmes de jouer un rôle sur le marché du travail dans des conditions d'égalité avec les hommes et pour s'assurer le plein appui de la société, en particulier au niveau de la famille et du gouvernement.

F. Chapitre VI. Les femmes, les systèmes alimentaires et l'agriculture

30. Ce chapitre sera une réflexion sur les changements socio-structurels causés par l'évolution économique et politique, qui modifient sensiblement, dans nombre de pays, la vie des femmes et les options qui leur sont offertes. Ceux-ci consistent en particulier à formuler des politiques et programmes gouvernementaux visant à accroître le rôle des femmes rurales dans les efforts de développement et les avantages qu'elles en retirent, à améliorer les possibilités des femmes en ce qui concerne l'accès aux terres, à améliorer l'organisation des femmes et à donner aux femmes plus largement accès aux services de vulgarisation agricole, à la formation, au crédit et aux débouchés commerciaux. Les services sociaux d'appui, tels que les services de santé, y seront également examinés. Plus spécifiquement, la première section examinera l'accroissement sensible du nombre de femmes qui, dans de nombreux pays africains au sud du Sahara, gèrent de fait la ferme familiale. Cette tendance s'explique par une réduction de la taille des fermes et par la préférence des hommes pour des emplois non agricoles (le plus souvent en ville ou à l'étranger), qui sont jugés plus profitables. Dans certains cas, le changement est si marqué qu'il aboutit à une "féminisation" de la petite exploitation agricole.

31. L'objectif fixé pour l'an 2000 - donner aux femmes, en tant que principaux producteurs vivriers dans de nombreuses régions, un rôle clef dans l'amélioration immédiate de la situation alimentaire, notamment par une réduction substantielle des pertes et par l'amélioration de la sécurité alimentaire - sera examiné. Les questions de gestion de l'environnement, s'agissant en particulier de la sécheresse et du rôle des femmes dans l'action consécutive, seront également traitées.

32. La deuxième section sera consacrée aux groupements féminins, de plus en plus nombreux et importants dans de nombreux pays et dans toutes les régions. Elle examinera le rôle crucial qu'ils jouent en donnant aux femmes rurales plus de visibilité et en leur facilitant l'accès aux services et ressources agricoles (vulgarisation, formation, facteurs de production, crédit et commercialisation) et en protégeant et préservant leurs droits légaux et traditionnels (par exemple la possibilité d'avoir des terres ou de participer à la prise de décisions, au niveau du village ou du projet, lorsque leurs intérêts sont en jeu).

33. La troisième section décrira les stratégies adoptées avec succès par certains pays pour donner aux femmes plus largement accès aux services et ressources agricoles, augmentant ainsi la productivité agricole et les revenus.

34. La quatrième section sera axée sur la nature des problèmes nouveaux et anciens rencontrés dans l'application des politiques, programmes et projets conçus pour aider les femmes rurales à accroître leur productivité agricole et les revenus qu'elles contrôlent ainsi qu'à investir dans l'agriculture. Deux problèmes majeurs seront examinés plus en détail dans cette section : a) l'absence persistante d'études de marché concernant la demande d'activités agricoles des femmes et leur rentabilité; b) l'absence, au niveau du village, de "dialogue" et de "dynamique du pouvoir" entre hommes et femmes, susceptible de créer un nouvel équilibre du "pouvoir" qui permettrait tant aux hommes qu'aux femmes de tirer profit de l'amélioration continue de la condition de la femme ainsi que des changements dans les rôles des hommes et des femmes dans la famille et dans la société.

G. Chapitre VII. Les femmes et le développement industriel

35. Ce chapitre contiendra principalement une analyse des tendances de la contribution que les femmes apportent actuellement et pourront apporter aux ressources humaines aux fins du développement industriel. La première section donnera, d'un point de vue général, un aperçu de la participation des femmes à l'industrie.
36. Après cette vue d'ensemble, on trouvera une étude sur l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, mettant en lumière les tendances générales et les problèmes à résoudre, y compris en particulier la contribution de la mise en valeur des ressources humaines à l'efficacité et à la compétitivité de l'économie; les tendances des échanges et investissements internationaux; le rôle déterminant de l'éducation/formation des femmes.
37. La troisième section présentera une analyse des caractéristiques actuelles et prospectives de l'industrialisation : les stratégies récentes d'industrialisation, les nouveaux enjeux internes et externes, les solutions de la politique industrielle nationale, le rôle des femmes dans ce secteur et la place des secteurs structurés et non structurés dans l'industrialisation.
38. La quatrième section sera consacrée à la participation des femmes au développement industriel. On y examinera les tendances générales, comme la concentration par secteur et les niveaux de compétence. Ces tendances générales seront justifiées par une analyse de l'effet sur les femmes de l'introduction de techniques nouvelles dans l'industrie textile et vestimentaire, qui emploie le plus grand nombre de femmes dans les pays en développement. On identifiera dans l'industrie textile et vestimentaire celles des innovations et modifications structurelles ayant une base technologique (notamment les nouveaux systèmes de production et d'investissement au niveau international) qui déterminent le niveau de compétence et la répartition par sexe de la main-d'oeuvre, actuellement en majorité féminine, dans cette branche d'industrie. Si on a les ressources nécessaires, on analysera de la même façon l'effet sur les femmes de l'évolution technologique de l'industrie électronique dans la mesure où elle touche les pays en développement. Enfin, on identifiera les mesures à prendre, notamment dans certains domaines clefs, comme l'intégration des femmes à la prise de décisions et à la formulation des politiques dans l'industrie, le suivi des transformations technologiques et la formation/éducation prévisionnelles.

H. Chapitre VIII. Les femmes et le secteur des services

39. Ce chapitre commencera par un aperçu du niveau de participation économique des femmes aux principaux secteurs des services, des postes qu'elles occupent, de leurs possibilités d'accès aux postes de prise de décisions et de leur rémunération dans divers pays ayant atteint différents degrés de développement économique, sur la base de données statistiques concernant la main-d'oeuvre féminine, les taux de participation, l'emploi, le chômage et les niveaux des salaires. Ce chapitre traitera également des conditions de travail des femmes, compte tenu en particulier des pratiques discriminatoires telles que les différences de rémunération entre les hommes et les femmes, et de la sécurité d'emploi.

40. Dans la deuxième section, on s'efforcera d'examiner l'effet que différentes tendances dans le secteur des services ont sur la structure de l'emploi des femmes dans ce secteur. Des études effectuées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le rôle des services dans le processus de développement font apparaître deux tendances principales, observées parallèlement, dans le secteur des services dans les pays en développement : d'une part, stagnation de la croissance de l'emploi et du produit intérieur brut dans des services, tels que la restauration rapide et la coiffure, caractérisés par des bas salaires, une faible productivité et un manque de sécurité dans l'emploi; d'autre part, la croissance rapide du secteur des services à haute technicité et à forte intensité de connaissance. Dans ce contexte, on examinera si la main-d'oeuvre féminine augmente dans ce dernier secteur et quelles sont les tendances de la main-d'oeuvre féminine dans les services s'adressant aux particuliers. La forte proportion de femmes travaillant à temps partiel dans ce secteur est également un élément important. Une des raisons de l'expansion rapide du secteur des services était que la flexibilité de la main-d'oeuvre permettait aux entrepreneurs de se lancer sans engager de grands frais de main-d'oeuvre. Dans ce contexte, on examinera les questions relatives aux conditions de travail et à la sécurité sociale de ces travailleurs à temps partiel.

41. Dans la troisième section, on examinera les possibilités offertes aux femmes et la contribution qu'elles peuvent apporter dans les pays en développement ainsi que le développement du secteur des services. Les études de la CNUCED, y compris celles qui ont été effectuées en collaboration avec des pays en développement, ont montré qu'il était important, pour les pays en développement, de renforcer le secteur des services, en vue de a) renforcer l'appui apporté par le secteur des services (plus précisément des services s'adressant au secteur productif) aux autres secteurs de l'économie, b) acquérir un moyen de se procurer des devises; et c) améliorer qualitativement et quantitativement les emplois offerts. Diverses stratégies ont été proposées mais il est évident que c'est en grande partie le capital humain qui détermine la force du secteur des services et sa compétitivité sur le marché international. Si, faute de qualifications ou pour d'autres raisons, les femmes sont exclues du marché du travail que représentent ces services, les pays seront nécessairement moins compétitifs, au niveau à la fois des biens et des services. Dans ce contexte, on s'efforcera de déterminer dans quelle mesure l'expansion et l'exportation des services spécialisés (services fournis au secteur productif/aux entreprises, services médicaux, tourisme, etc.) permettraient d'offrir plus d'emplois et des emplois meilleurs aux femmes et comment les femmes pourraient contribuer au développement de ces services. En outre, on examinera les problèmes et les obstacles éventuels, - culturels, sociaux et autres - que rencontrent les femmes dans ce secteur, avec leurs conséquences, ainsi que les services nécessaires pour aider et protéger les femmes dans le secteur des services.

42. Sur la base de l'étude décrite ci-dessus, des politiques et des programmes novateurs qui pourraient permettre d'améliorer l'intégration des femmes à l'économie dans le cadre d'une stratégie du développement du service aux secteurs, dans les pays développés et dans les pays en développement, seront recommandés.

I. Chapitre IX. Les femmes dans le secteur non structuré

43. Ce chapitre commencera par une introduction générale à l'idée de secteur non structuré et son importance dans l'emploi en milieu urbain. On évoquera des problèmes d'ordre général et des stratégies visant à promouvoir le secteur non structuré, ainsi que ses rapports avec le marché du travail.

44. Cette introduction sera suivie d'un bref examen des données d'expérience concernant les femmes dans le secteur non structuré : structure des activités, importance de la participation, caractéristiques des participantes, rémunération, conditions de travail, questions de santé, situation des femmes par rapport aux hommes, tendances et problèmes nouveaux, facteurs limitant les possibilités de revenus pour les femmes, rôle des institutions, politique et législation.

45. La troisième section fournira des informations permettant de définir un programme d'action éventuel. Cette information portera sur :

a) L'accès des femmes à la formation;

b) L'accès des femmes au crédit : les enseignements tirés de l'expérience pratique de projets exécutés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, le rôle des organisations de femmes et la conception et l'exécution des projets, y compris les choix possibles pour l'avenir;

c) Le rôle de la technologie dans ce secteur, en termes de possibilités de diversification des activités des femmes, le rôle des organisations d'auto-assistance, les projets de coopération technique conçus dans un esprit de participation et les autres formes d'organisation;

d) L'établissement de normes, y compris la place de nouvelles lois visant à protéger les travailleuses dans les systèmes de sous-traitance.

46. Le chapitre se terminera par un examen des perspectives d'avenir mentionnant notamment l'importance des statistiques et des informations dans la formulation des politiques; les efforts actuellement déployés pour rassembler des données sur la main-d'oeuvre féminine dans le secteur non structuré et la contribution des femmes au revenu. L'accent sera mis sur la nécessité de tenir compte des préoccupations des femmes dans des stratégies globales de développement et le rôle des organisations non gouvernementales dans l'exécution des projets.

J. Chapitre X. Les relations entre l'égalité, le développement et la paix

47. Un élément clef de chacun des trois thèmes est la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité à la prise de décisions. On examinera les rapports entre les niveaux de participation à la prise de décisions concernant les questions interdépendantes de paix, d'égalité et de développement, compte tenu en particulier des changements dans les schémas de participation des femmes à la prise de décisions économiques, dans les secteurs public et privé.

48. Dans ce chapitre, on examinera dans quelle mesure la réduction des obstacles - au niveau des lois, de la culture et des attitudes - à la participation dans l'égalité entraîne une participation économique accrue et, inversement, comment une participation économique accrue favorise la réduction de ces obstacles. Les liens entre cette participation et le type de politique économique adoptée seront également étudiés et l'on s'efforcera de déterminer la part d'une politique d'intégration active dans la participation accrue des femmes à l'économie.

49. Par ailleurs, on examinera dans quelle mesure la participation accrue à l'économie influe sur la prise de décisions relatives à la paix, concernant notamment l'affectation de ressources au développement, et sur la gestion des conflits.

K. Chapitre XI. Les statistiques et les indicateurs concernant la participation des femmes à l'économie

50. Dans ce chapitre, on examinera les problèmes qui se posent et les progrès réalisés pour ce qui est de mesurer la participation des femmes à l'économie et l'on proposera des moyens d'utiliser plus efficacement ces statistiques et indicateurs aux niveaux national et international et d'améliorer les données disponibles. Dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, l'accent est mis sur les éléments suivants : indicateurs concernant la discrimination dans l'emploi et l'élimination de la ségrégation; emploi dans les secteurs et domaines traditionnels, non traditionnels et à forte productivité, en milieu tant rural qu'urbain; rôle du secteur non structuré en tant qu'employeur important et participation des femmes à des marchés du travail périphériques ou marginaux ainsi qu'à l'économie non structurée; égalité, entre hommes et femmes, des droits au travail et à un revenu personnel dans des conditions d'égalité; et enfin mesure de la contribution rémunérée ou non des femmes à la comptabilité nationale.

51. Ce travail est mené sur la base des recommandations techniques formulées par le Groupe d'experts sur l'évaluation du revenu, de la participation et de la production des femmes dans le secteur non structuré, qui s'est réuni à Saint-Domingue du 13 au 17 octobre 1986. Certains indicateurs seront fournis en annexe.

52. La première section sera consacrée à la définition de l'activité économique dans les comptes et bilans nationaux. Elle sera suivie d'un examen des concepts statistiques de production, revenu et investissement des femmes dans les comptes et bilans nationaux. Enfin, une section traitera de la mise au point de statistiques et indicateurs concernant la contribution, rémunérée ou non, des femmes au produit intérieur brut dans les secteurs suivants : agriculture (commerciale et non commerciale); entreprises industrielles; entreprises commerciales et de services; secteur public; industrie, commerce et services aux niveaux artisanal et familial (commercial et non commercial). Certains indicateurs de la participation des femmes au secteur non structuré et de leur contribution au développement seront donnés en annexe.

IV. LE PROCESSUS D'ETABLISSEMENT

53. Tout comme l'étude initiale, l'étude actualisée s'inscrit dans le cadre d'une entreprise interinstitutions. Les organismes des Nations Unies participent donc, directement et par l'intermédiaire des mécanismes offerts par le Comité administratif de coordination, à son élaboration.

54. La responsabilité de la rédaction des chapitres de l'étude actualisée a été confiée aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies en fonction de leurs domaines d'intérêts respectifs. Le Secrétariat de l'ONU (Service de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires) est chargé de la coordination du travail, outre qu'il établit le panorama, l'analyse des relations entre l'égalité, le développement et la paix, ainsi que l'analyse des effets des politiques d'ajustement sur les femmes. Pour chaque chapitre, on trouvera, en annexe au présent rapport, les organismes responsables et participants.

ANNEXE

Organismes responsables et participants dans l'étude mondiale
 actualisée sur le rôle des femmes dans le développement

<u>Chapitre</u>	<u>Organisme responsable</u>	<u>Organismes participants</u>
I. Panorama des grandes questions et des politiques concernant la participation des femmes au développement	Service de la promotion de la femme/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	Toutes les institutions
II. La dette internationale, l'ajustement et les femmes	Service de la promotion de la femme/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	Banque mondiale, Division de la population/Département des affaires économiques et sociales internationales, INSTRAW, FAO, CNUCED, OMS
III. La technologie et les femmes	Centre pour la science et la technique au service du développement	UNIFEM, FAO, CNUCED, Unesco, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, INSTRAW, OMS, CESAP
IV. La culture : un obstacle et un atout pour les femmes face à l'emploi	Unesco	Centre des Nations Unies pour les établissements humains, FAO, Division de la population/Département des affaires économiques et sociales internationales, OMS, CESAP
V. Les mesures politiques visant à égaliser les chances dans le monde du travail	OIT	FISE, FAO, Division de la population/Département des affaires économiques et sociales internationales, OMS, CESAP
VI. Les femmes, les systèmes alimentaires et l'agriculture	FAO	UNIFEM, Unesco, CEA, CNUCED, FISE, OIT, ONUDI, CESA, OMS, CESAP
VII. Les femmes et le développement industriel	ONUDI	UNIFEM, FAO, CEA, INSTRAW, Unesco, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, CESAP
VIII. Les femmes et le secteur des services	CNUCED	INSTRAW, OIT, OMS, CESAP

<u>Chapitre</u>	<u>Organisme responsable</u>	<u>Organismes participants</u>
IX. Les femmes dans le secteur non structuré	OIT/INSTRAW	UNIFEM, CESA0, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, CEA, FAO, Bureau de statistique/Département des affaires économiques et sociales internationales, OMS, CESAP
X. Les relations entre l'égalité, le développement et la paix	Service de la promotion de la femme/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	OMS, CESAP
XI. Les statistiques et les indicateurs concernant la participation des femmes à l'économie	Bureau de statistique/Département des affaires économiques et sociales internationales	FAO, OIT, INSTRAW
